Service de l'éducation physique et du sport

Ch. de Maillefer 35
CH-1014 Lausanne

Critères sport-études 2026-2027
Allègement d'horaire

Disciplines

Agrès	Athlétisme	Aviron
Badminton	Basketball féminin	Basketball masculin
Cyclisme	Equitation	Escalade
Escrime	Football féminin	Football masculin
Freestyle ski / snowboard	Golf	Gymnastique artistique féminine
Gymnastique artistique masculine	Gymnastique rythmique	Handball
Hockey sur glace féminin	Hockey sur glace masculin	Judo
Natation	Natation artistique	Patinage
Plongeon	Saut à ski / combiné nordique	Ski alpin
Ski de fond / biathlon	Taekwondo	Tennis
Tennis de table	Tir à l'arc	Trampoline
Triathlon	Twirling bâton	Unihockey
Voile	Volleyball	Water-polo

Mise à jour : 11.08.2026 – FE/tf

Département des finances, du territoire et du sport
Service de l'éducation physique et du sport
T 41 21 316 39 39
info.seps@vd.ch - www.vd.ch/seps

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

AGRES

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Pas d'allègement d'horaire
Scolarité postobligatoire	Participer à la finale des Championnats suisses individuels et/ou par équipe cantonale et s'astreindre à un entraînement régulier (dix heures hebdomadaires minimum) dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue
Références	Attestation de GymVaud (www.gymvaud.ch), du responsable agrès et d'une société de gymnastique (club)
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

ATHLETISME

Mise à jour : Août 2021

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à une sélection nationale ou obtenir la limite de Swiss Atletics talents pour le Cadre Régional Romand ou appartenir aux huit meilleurs athlètes suisses par année d'âge et par discipline **individuelle** (relais exclus) selon le ranking de Swiss Athletics et obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVA.
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale ou obtenir la limite de Swiss Atletics talents pour le Cadre Régional Romand ou appartenir aux huit meilleurs athlètes suisses par année d'âge et par discipline **individuelle** (relais exclus) selon le ranking de Swiss Athletics et obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVA à qui le Centre National de Performance (CNP) Romandie délègue cette compétence.
Références	Attestation de l'Association cantonale vaudoise d'athlétisme (ACVA) (www.athlevaud.ch) ou du CNP Romandie et du club. Annuaire de Swiss Athletics (www.swiss-athletics.ch)
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

AVIRON

Mise à jour : Août 2023

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Participer aux détections de Swiss Rowing et obtenir une talent card de niveau local ou régional ou participer aux finales des championnats suisses (places 1 à 6 ; 1 à 12 si plus de 24 bateaux)
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale ou participer aux détections de Swiss Rowing et obtenir une talent card de niveau régional ou participer aux finales des championnats suisses (places 1 à 6)
Références	Attestation de la Fédération suisse des sociétés d'aviron (www.swissrowing.ch), de l'Association romande d'aviron (ARA) (sélections) et du club
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

BADMINTON

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à une sélection nationale ou aux cadres vaudois Elites, A ou B
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale ou aux cadres vaudois Elites ou A
Références	Attestation de Swiss Badminton (SB) (www.swiss-badminton.ch) ou de l' Association vaudoise de badminton (AVB) (www.badmintonvd.ch) (sélections) et du club Listes de Swiss Badminton ou de l'AVB
Remarques	Les cadres vaudois C ne permettent pas d'obtenir un allègement d'horaire

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

BASKETBALL FEMININ

Mise à jour : Août 2026

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à une sélection cantonale ou nationale ou faire partie d'un CPE (Centre de promotion des espoirs/dès U16) ou d'un CRE (Centre régional d'entraînement/jusqu'à U14) ou jouer dans une équipe évoluant dans un championnat officiel reconnu par l'organe faîtier, au plus haut niveau de sa catégorie d'âge, selon la liste fournie par l'AVB
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale ou participer aux championnats de ligue nationale A ou B ou faire partie d'un CPE (Centre de promotion des espoirs) ou jouer dans une équipe évoluant dans un championnat officiel reconnu par l'organe faîtier, au plus haut niveau de sa catégorie d'âge, selon la liste fournie par l'AVB ou avoir réussi les tests de Swiss Basketball et présenter une "talent card" régionale de Swiss Olympic valable
Références	Attestation de Swiss Basketball (www.swissbasketball.ch) ou de l'Association vaudoise de basketball (AVB) (www.a-v-b.ch) (sélections) et du club Listes de Swiss Basketball et de l'AVB
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

BASKETBALL MASCULIN

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à une sélection cantonale ou nationale ou faire partie d'un CPE (Centre de promotion des espoirs/dès U16) ou d'un CRE (Centre régional d'entraînement/jusqu'à U14) ou jouer dans une équipe évoluant dans un championnat officiel reconnu par l'organe faîtier, au plus haut niveau de sa catégorie d'âge, selon la liste fournie par l'AVB
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale ou participer aux championnats de ligue nationale A ou B ou aux championnats de 1ère ligue nationale ou faire partie d'un CPE (Centre de promotion des espoirs) ou jouer dans une équipe évoluant dans un championnat officiel reconnu par l'organe faîtier, au plus haut niveau de sa catégorie d'âge, selon la liste fournie par l'AVB ou avoir réussi les tests de Swiss Basketball et présenter une "talent card" régionale de Swiss Olympic valable
Références	Attestation de Swiss Basketball (www.swissbasketball.ch) ou de l'Association vaudoise de basketball (AVB) (www.a-v-b.ch) (sélections) et du club Listes de Swiss Basketball et de l'AVB
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

CYCLISME

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	**Pour les catégories (BMX / pumptrack / cyclo-cross / piste / route / trial / VTT / DH) :** appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou au cadre romand ou figurer au classement national de sa spécialité
Scolarité postobligatoire	**Pour les catégories (BMX / pumptrack / cyclo-cross / piste / route / trial / VTT / DH) :** appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou au cadre romand ou figurer au classement national de sa spécialité
Références	Attestation de SWISS CYCLING (www.swiss-cycling.ch) ou de l'Association cycliste cantonale vaudoise (ACCV) (www.accv.ch) et du club
Remarques	

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

EQUITATION

Mise à jour : Août 2026

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à un cadre national de la relève ou appartenir à un cadre régional de la relève ou être titulaire d'une licence régionale ou nationale (le brevet seul ne suffit pas)
Scolarité postobligatoire	Appartenir à un cadre national de la relève ou appartenir à un cadre régional de la relève ou être titulaire d'une licence régionale ou nationale et être classé selon le classement de la Fédération Suisse des sports équestres (ranking disponible sur info.swiss-equestrian.ch), dans les : - premiers 15 % en saut - premiers 20 % en dressage - premiers 30 % en concours complet Le classement pris en compte pour ces pourcentages doit comprendre (critères cumulatifs) : a) les cavaliers de la Suisse entière b) les cavaliers de l'année de naissance du jeune sportif ainsi que ceux de l'année suivante uniquement c) les résultats du 1er janvier 2025 jusqu'au délai de dépôt de la demande
Références	Attestation de la Fédération Swiss Equestrian (www.swiss-equestrian.ch) ou de l'Association vaudoise des sociétés hippiques (AVSH) (www.avsh.ch) et du club, copie de la licence
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

ESCALADE

Mise à jour : Août 2026

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir au cadre national ou appartenir à un cadre régional ou être détenteur d'une talent card Swiss Olympic de niveau régional ou national
Scolarité postobligatoire	Appartenir au cadre national ou appartenir à un cadre régional ou être détenteur d'une talent card Swiss Olympic de niveau régional ou national
Références	Attestation de Swiss Climbing pour le cadre national www.sac-cas.ch/fr/sports-de-competition/escaladesportive Attestation du centre régional d'escalade sportive Romandie Centrale www.romandiecentrale.ch/ ou d'un autre cadre régional www.sac-cas.ch/fr/sports-de-competition/escaladesportive/centres-regionaux/
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

ESCRIME

Mise à jour : Août 2026

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir au cadre national ou appartenir au cadre vaudois
Scolarité postobligatoire	Appartenir au cadre national ou appartenir au cadre vaudois
Références	Attestation de SWISS FENCING (www.swiss-fencing.ch) ou de la Fédération vaudoise d'escrime (sélections) et du club
Remarques	La liste des joueurs officiellement sélectionnés est disponible auprès du secrétariat du Service de l'éducation physique et du sport.

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

FOOTBALL FEMININ

Mise à jour : Août 2025

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à une sélection cantonale M12 ou M13 ou faire partie d'une équipe de club (LS Vaud Foot SA ou Yverdon Sport SA) M14, M16 ou M18
Scolarité postobligatoire	Faire partie d'un cadre élargi d'une sélection nationale (pré-sélection) ou d'une équipe de club (LS Vaud Foot SA ou Yverdon Sport SA) M14, M16, M18 ou M20
Références	Attestation de l'Association suisse de football (ASF) (www.football.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) (www.football.ch/ACVF) ou du club
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

FOOTBALL MASCULIN

Mise à jour : Août 2026

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Faire partie d'une équipe de club disputant le championnat national junior élite

FE12	FE13	FE14	M15	M16
7e - 8e	8e - 9e	9e - 10e	10e - 11e	11e
2015	2014	2013	2012	2011

FE est l'abréviation de championnat Footeco. Les clubs concernés par les équipes FE et M sont : LS Vaud Foot SA, Yverdon Sport SA, Team La Côte, SLO SA, Team Riviera-Chablais.

Les équipes suivantes ne font pas partie du football junior élite : D à 9 Elites Régionales, Juniors C et B promotion, Youth League Juniors C et B et ne permettent pas à leurs joueurs d'obtenir un allégement d'horaire, même si le club fournit une attestation.

Scolarité postobligatoire

Faire partie d'un cadre élargi d'une sélection nationale (pré-sélection)
ou
d'une équipe de club M15 / M16 / M17 / M18 / M19 / M21

Références

Scolarité obligatoire : les attestations doivent comporter la signature du Directeur Technique de l'ACVF ou du Directeur Technique du LS Vaud Foot SA / Partenariat Vaud
Scolarité postobligatoire : les attestations doivent comporter la signature du Directeur Technique du LS Vaud Foot SA / Partenariat Vaud

Remarques

Enseignement obligatoire 7P - 11S : les clubs doivent - selon une recommandation de l'Association suisse de football - débuter les entraînements au plus tard à 17h30. Dans la mesure du possible, l'allégement d'horaire consistera à permettre à ces jeunes talents (FE12 / FE13 / FE14 / M15 / M16) de débuter l'entraînement à l'heure.

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

FREESTYLE SKI / SNOWBOARD

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à une sélection nationale ou à une sélection " cadres romands "
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale ou à une sélection " cadres romands "
Références	Attestation de la Swiss-Snowboard (www.swiss-ski.ch/snowboard/) ou de ski-romand.ch et du club
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

GOLF

Mise à jour : Août 2023

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir au National Team Girls/Boys ou appartenir au cadre régional (U12/U14/U16) Avoir un niveau similaire à celui de la carte Swiss Olympic qui sera confirmé par une attestation de Swiss Golf
Scolarité postobligatoire	Appartenir au National Team Girls/Boys ou appartenir au cadre régional (U14/U16) Avoir un niveau similaire à celui de la carte Swiss Olympic qui sera confirmé par une attestation de Swiss Golf
Références	Attestation de Swiss Golf (www.swissgolf.ch)
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE

Mise à jour : Août 2026

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **5P - 11S**	Appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou appartenir au Centre de performance de GymVaud ou participer aux Championnats suisses Junior ou faire partie de la sélection cantonale des Championnats suisses par équipe
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou appartenir au Centre de performance de GymVaud ou participer aux Championnats suisses Junior ou faire partie de la sélection cantonale des Championnats suisses par équipe
Références	Attestation de GymVaud signée du Responsable Sport Elite et du Directeur (responsable des Centres professionnels de GymVaud)
Remarques	Exceptionnellement, une fille appartenant au Centre de performance de GymVaud, née en 2018 et scolarisée en 4P peut obtenir un allégement d'horaire

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **5P - 11S**	Appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue
Références	Attestation de GymVaud signée du Responsable Sport Elite et du Directeur
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Mise à jour : Août 2026

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **5P - 11S**	Appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou appartenir au Centre Régional de Performance de GymVaud ou participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou appartenir au Centre Régional de Performance de GymVaud ou participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue
Références	Attestation de GymVaud signée du Responsable Sport Elite et du Directeur (responsable des Centres professionnels de GymVaud)
Remarques	Exceptionnellement, une fille appartenant au Centre Régional de Performance de GymVaud, née en 2018 et scolarisée en 4P peut obtenir un allégement d'horaire

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

HANDBALL

Mise à jour : Août 2014

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à la sélection juniors régionale (15 ans et plus jeunes) ou participer à un championnat juniors Elite ou Inter ou appartenir à une sélection nationale
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale ou participer : - à un championnat juniors Elite ou Inter - à un championnat de ligue interrégionale (SHL, LN ou 1ère ligue)
Références	Attestation de la Fédération suisse de handball (FSH) (www.handball.ch), de l'Association régionale de Handball Romandie (ARHRO) (www.handball.ch/regionen/romandie/) ou de l'Association vaudoise de handball et du club
Remarques	

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

HOCKEY SUR GLACE FEMININ

Mise à jour : Août 2026

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à une sélection cantonale U13 ou suivre le programme SIHF féminin U14-U16 ou participer à l'un des championnats suivants : U14 ou U16 Elites, championnat national U14 ou U16 TOP, championnat régional
Scolarité postobligatoire	Participer à l'un des championnats suivants : Postfinance Women's league SWHLB U16 TOP ou U18 TOP ou participer au programme U14-U16 féminin ou sur recommandation du responsable technique de l'ACVHG
Références	Attestation de Swiss Ice Hockey (www.sihf.ch/fr) ou Swiss Ice Hockey Regio League (www.sihf.ch/fr/regio-league/) et de l'Association cantonale vaudoise de hockey sur glace (ACVHG) (www.acvhg.ch) (sélections) et du club Liste de la sélection
Remarques	

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

HOCKEY SUR GLACE MASCULIN

Mise à jour : Août 2025

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	(1) Appartenir à une sélection cantonale U13 ou U14 ou appartenir à une sélection régionale U15 - SR et (2) participer à l'un des championnats suivants : U- 18 Elites, championnat national U- 16 Elites, championnat national U- 14 Elites, championnat régional ***Si un candidat qui est sélectionné au niveau cantonal ne répond pas au critère (2), un préavis du département technique de l'ACVHG est exigé***
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection régionale U15 - SR ou nationale et participer à l'un des championnats suivants : National League, Swiss League, MyHockey League ou 1re ligue U- 21 Elites, championnat national U- 18 Elites, championnat national U- 16 Elites, championnat national dès le début de la saison et non plus dès décembre
Références	Attestation de Swiss Ice Hockey (www.sihf.ch/fr) ou Swiss Ice Hockey Regio League (www.sihf.ch/fr/regio-league/) et de l'Association cantonale vaudoise de hockey sur glace (ACVHG) (www.acvhg.ch) (sélections) et du club Liste de la sélection
Remarques	Sélection Pee-Wee : la liste des joueurs officiellement sélectionnés pour les tournois Pee-Wee 2027 est disponible auprès du secrétariat du Service de l'éducation physique et du sport.

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

JUDO

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir au cadre vaudois (écoliers) ou appartenir au cadre national (espoirs ou juniors) ou participer régulièrement aux activités du Centre régional de performance romand (CRPR) et obtenir un préavis favorable de son coach en chef
Scolarité postobligatoire	Être membre de l'équipe nationale ou appartenir au cadre national (espoirs ou juniors) ou être membre du groupe restreint du Centre régional de performance romand (CRPR) ou participer régulièrement aux activités du Centre régional de performance romand (CRPR) et obtenir un préavis favorable de son coach en chef ou être membre actif du cadre cantonal vaudois et obtenir un préavis favorable de l'entraîneur de ce cadre ou avoir appartenu au cadre vaudois (écoliers) et obtenir un préavis favorable de l'entraîneur de ce cadre
Références	Attestation de l'Association vaudoise de judo et ju-jitsu (AVJJ) (www.judo-vaud.ch) ou de la Fédération suisse de judo et ju-jitsu (https://sjv.ch/fr) ou du Centre régional de performance romand (CRPR)
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

NATATION

Mise à jour : août 2026

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à une sélection nationale ou appartenir au cadre romand ou appartenir au cadre vaudois ou obtenir 5 points à la tabelle RUDOLPH dans deux classements différents (style ou distance) de l'année en cours selon les résultats sur swimrankings
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale ou appartenir au cadre romand ou obtenir 8 points à la tabelle RUDOLPH dans deux classements différents (style ou distance) de l'année en cours selon les résultats sur swimrankings
Références	Attestation de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) et du club
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

NATION ARTISTIQUE

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à une sélection nationale ou appartenir à un club sportif et participer aux tests "PISTE" de Swiss Aquatics Swimming et obtenir une Swiss Olympic Talent Card (N ou R) ou appartenir aux dix meilleures nageuses des figures imposées ou aux dix meilleures solistes ou aux cinq meilleurs duos du championnat suisse correspondant ou sur préavis du département technique de l'ACVN
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale ou appartenir à un club sportif et participer aux tests "PISTE" de Swiss Aquatics Swimming et obtenir une Swiss Olympic Talent Card ou appartenir aux dix meilleures nageuses des figures imposées ou aux dix meilleures solistes ou aux cinq meilleurs duos du championnat suisse correspondant
Références	Attestation de Swiss Aquatics (www.swiss-aquatics.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) (sélections) et du club
Remarques	

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

PATINAGE

Mise à jour : Août 2023

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **5P - 11S**	Participer aux tests PISTE de Swiss Ice Skating et obtenir une Swiss Olympic Talent Card locale, régionale ou nationale ou avoir réussi les tests pour participer aux championnats suisses et obtenir une attestation de l'ARP
Scolarité postobligatoire	Participer aux tests PISTE de Swiss Ice Skating et obtenir une Swiss Olympic Talent Card locale, régionale ou nationale ou avoir réussi les tests pour participer aux championnats suisses et obtenir une attestation de l'ARP
Références	Attestation du club et de l'ARP Photocopies des licences de Swiss ice skating (www.swissiceskating.ch/fr) et de l'Association romande de patinage (ARP) (www.patinageromand.ch) et copie de la carte de Swiss Olympic
Remarques	Avant la 5P et sur présentation d'une attestation de participation aux compétitions délivrée par l'Association romande de patinage (ARP), un allégement d'horaire peut consister à libérer ces jeunes talents de manière à leur permettre de débuter l'entraînement à l'heure.

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

PLONGEON

Mise à jour : Août 2026

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à une sélection nationale ou au cadre romand
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale ou au cadre romand
Références	Attestation de Swiss Aquatics (www.swiss-aquatics.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) et du club
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

SAUT A SKI / COMBINE NORDIQUE

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à une sélection nationale ou à une sélection " cadres romands "
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale ou à une sélection " cadres romands "
Références	Attestation de Swiss-Ski (www.swiss-ski.ch/fr/saut-a-ski), ou de l'Association des écoles suisses de ski nordique, ou de ski-romand.ch et du club
Remarques	

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

SKI ALPIN

Mise à jour : Août 2026

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à une sélection nationale ou à une sélection " cadres romands A, B ou C " ou au groupe " ski-club " de ski-romand.ch ou obtenir un préavis favorable du département technique de ski-romand.ch
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale ou au cadre du Centre national de performance NLZ-Ouest de Brigue ou à une sélection " cadres romands OJ A, B, C ou Juniors FIS Performance, Juniors A ou obtenir un préavis favorable du département technique de ski-romand.ch
Références	Attestation de Swiss-Ski (www.swiss-ski.ch) ou de ski-romand.ch (sélections) et du club Pour le groupe " ski-club " l'allégement peut se résumer à quelques jours de congé pendant la période de préparation (août - décembre)
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

SKI DE FOND / BIATHLON

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à une sélection nationale ou à une sélection " cadres romands "
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale ou à une sélection " cadres romands "
Références	Attestation de Swiss-Ski (www.swiss-ski.ch/fr/biathlon/), ou de l'Association des écoles suisses de ski nordique, ou de ski-romand.ch et du club
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

TAEKWONDO

Mise à jour : Août 2015

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à une sélection nationale ou avoir réussi les tests de pré-sélection pour l'équipe nationale ou par recommandation du directeur technique de Swiss Taekwondo
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale ou avoir réussi les tests de pré-sélection pour l'équipe nationale ou par recommandation du directeur technique de Swiss Taekwondo
Références	Attestation de Swiss Taekwondo (www.taekwondo.ch) et du club
Remarques	

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

TENNIS

Mise à jour : Août 2026

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir au cadre national
ou
au cadre de suprarégional ou au cadre vaudois (cadres A ou aspirant)
ou
posséder une carte régionale test PISTE au 1er janvier
ou
avoir atteint le niveau minimum suivant

Année	Garçons / Filles
2011	R2 / R2
2012	R3 / R3
2013	R3 / R3
2014	R4 / R5 (5.100)*

Année	Garçons / Filles
2015	R5 / R6 (4.000) *

* valeur de classement minimum à atteindre

Scolarité postobligatoire

Appartenir au cadre national
ou
au cadre de performance 1 ou au cadre régional (cadres A et B)
ou
posséder une carte régionale test PISTE au 1er janvier
ou
avoir atteint le niveau minimum suivant

Année	Garçons / Filles
2008	N4 / N3
2009	N4 / N4
2010	R1 / R1
2011	R2 / R2
2012	R3 / R2

Références

Attestation de Swiss Tennis (AST) (www.swisstennis.ch) ou de l'Association Vaud Tennis (www.vaud-tennis.ch) (sélections) et du club

Remarques

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

TENNIS DE TABLE

Mise à jour : Août 2026

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir au cadre interrégional AVVF ou au cadre national STT et avoir atteint le niveau minimum suivant :

Année	Garçons / Filles (classement filles)
2010	C8 / C7
2011	C6 / D5
2012	D5 / D4
2013	D4 / D3
2014	D3 / D2
2015	D2 / D2
2016	D2 / D2

Scolarité postobligatoire

Appartenir au cadre interrégional AVVF ou au cadre national STT et avoir atteint le niveau minimum suivant :

Année	Garçons / Filles (classement filles)
2008	B12 / C9
2009	C10 / C8
2010	C8 / C7
2011	C6 / D5
2012	D5 / D4

Références

Attestation de Swiss table tennis (STT) (www.swisstabletennis.ch) et de l'Association Vaud-Valais-Fribourg de Tennis de Table (AVVF) (www.avvf.ch) et du club

Remarques

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

TIR A L'ARC

Mise à jour : Août 2016

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir au cadre national de SwissArchery ou appartenir au cadre régional de SwissArchery
Scolarité postobligatoire	Appartenir au cadre national de SwissArchery ou appartenir au cadre régional de SwissArchery
Références	Attestation de la commission sportive de SwissArcheryAssociation (www.swissarchery.org), de l'Association Vaudoise de tir à l'arc (AVTA) (www.avta-archery.com) et du club
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

TRAMPOLINE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou appartenir au Centre Régional de Performance de GymVaud ou participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou appartenir au Centre Régional de Performance de GymVaud ou participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue
Références	Attestation de GymVaud signée du Responsable Sport Elite et du Directeur (responsable des Centres professionnels de GymVaud)
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

TRIATHLON

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire	Appartenir au cadre régional (sélection romande)
7P - 11S	ou (pour les athlètes trop jeunes pour faire partie de la sélection) : avoir participé l'année précédente à la finale de la Régio League ainsi qu'aux tests PISTE de Swiss Triathlon
Scolarité postobligatoire	Appartenir au cadre national de la relève ou appartenir au cadre régional (sélection romande)
Références	Attestation de Swiss Triathlon (www.swisstriathlon.ch) (sélections) et du club
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

TWIRLING BATON

Mise à jour : Août 2026

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir au cadre national (relève ou relève junior) ou être en possession d'une carte Swiss Olympic de niveau national ou régional ou obtenir un préavis favorable de la responsable de la relève de la Fédération Suisse de Twirling Bâton
Scolarité postobligatoire	Appartenir au cadre national (Elite, relève ou relève junior) ou être en possession d'une carte Swiss Olympic de niveau élite, national ou régional ou obtenir un préavis favorable de la responsable de la relève de la Fédération Suisse de Twirling Bâton
Références	Attestation de la Fédération Suisse de Twirling Bâton et du club
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

UNIHOCKEY

Mise à jour : Août 2023

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Faire partie d'une équipe de la sélection régionale Léman (M13 ou M15) ou être inscrit dans un Centre régional de performance (CRP) et obtenir un préavis favorable de l'association cantonale
Scolarité postobligatoire	Faire partie d'une sélection nationale (U17 ou U19) ou de son cadre élargi ou faire partie ou avoir fait partie de la sélection Léman M15 et obtenir un préavis favorable de l'association cantonale ou faire partie d'une équipe de Ligue nationale A ou B (M16 ou M18) et obtenir un préavis favorable de l'association cantonale ou être inscrit dans un Centre régional de performance (CRP) et obtenir un préavis favorable de l'association cantonale
Références	Attestation de Swiss unihockey (www.swissunihockey.ch) (équipe nationale) ou de Vaud Unihockey (www.vaud-unihockey.ch) pour le Centre régional de performance, la section Sport-études Unihockey ainsi que les sélections régionales Léman.
Remarques	

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

VOILE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à une sélection nationale ou au groupe d'entraînement national ou à une "classe" soutenue au plan national par Swiss Sailing et se classer dans le premier 1/3 lors des championnats suisses ou participer aux régates de sélection pour les championnats d'Europe ou du Monde et obtenir un préavis favorable de la commission juniors de l'ACVL
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection nationale ou au groupe d'entraînement national ou à une "classe" soutenue au plan national par Swiss Sailing et se classer dans le premier 1/3 lors des championnats suisses ou participer aux régates de sélection pour les championnats d'Europe ou du Monde et obtenir un préavis favorable de la commission juniors de l'ACVL
Références	Attestation de la Fédération suisse de voile (Swiss Sailing) (www.swiss-sailing.ch) ou de l'Association des clubs de voile lémaniques (ACVL) (www.acvl.ch) et du club
Remarques	

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

VOLLEYBALL

Mise à jour : Août 2025

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à la sélection nationale ou à un cadre de perspective ou être intégré dans une équipe évoluant en ligue nationale (A, B ou 1re ligue) ou être intégré dans un Centre National d'Entraînement (CNE) ou dans un Groupe d'Entraînement Régional (GER) agréé par Swiss Volley et être intégré au Talent Pool de Swiss Volley (libéro excepté)
Scolarité postobligatoire	Appartenir à la sélection nationale ou à un cadre de perspective ou être intégré dans une équipe évoluant en ligue nationale (A, B ou 1re ligue) ou être intégré dans un Centre National d'Entraînement (CNE) ou dans un Groupe d'Entraînement Régional (GER) agréé par Swiss Volley et être intégré au Talent Pool de Swiss Volley (libéro excepté)
Références	Attestation du responsable technique de Swiss Volley Région Vaud (SVRV) (www.svrv.ch) et du club
Remarques	Le candidat doit prendre connaissance des conditions de participation au Centre régional d'entraînement (ou Groupe d'entraînement régional) disponibles sur www.svrv.ch, rubrique « Relève »

Service de l'éducation physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

WATER POLO

Mise à jour : Octobre 2024

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire **7P - 11S**	Appartenir à une sélection romande ou nationale ou au contingent d'une sélection romande juniors participant au tournoi national ou aux championnats de ligue nationale A ou B
Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection romande ou nationale ou au contingent d'une sélection romande juniors participant au tournoi national ou aux championnats de ligue nationale A ou B
Références	Attestation de Swiss Aquatics (www.swiss-aquatics.ch) (sélections) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) et du club
Remarques	